

Bruxelles, le 17 mars 1970.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SEC(70) 1059

SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION
DU DÉVELOPPEMENT.

(Nations Unies.)

New York, 5 au 15 janvier 1970.

- RAPPORT DE MISSION -

(Note diffusée, pour information, sur instructions de M. ROCHEREAU).

Destinataires: MM. les Membres de la Commission.

copie à : M. Hendus
M. Sigrist
M. Mosca
M. Toulemon
M. Rabot
M. Wellenstein
M. Much

SIXIEME SESSION
du
COMITE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

(Nations Unies)

New York, 5 au 15 janvier 1970

Rapport de mission

établi par G. Buchbinder

INTRODUCTION

Le Comité de la Planification du Développement (C.P.D.) a tenu sa sixième session au siège des Nations Unies à New York du 5 au 15 janvier 1970, sous la Présidence de M. Jan Tinbergen.

Le Comité s'est réuni en nombre réduit, deux de ses membres, M. Tom Mboya et M. Max Milikan étant morts et M. Reddaway et M. Saez ne pouvant pas assister à la session de New York. En revanche, un nouveau membre, M. Mensah, Ministre des Finances du Ghana et remplaçant de M. Mboya s'est joint au Comité.

Le représentant de la Commission, M. Buchbinder, a assisté à la sixième session du C.P.D. pendant la deuxième semaine de travail, allant du 12 au 15 janvier.

L'ordre du jour du Comité portait sur les points suivants :

- I. Elaboration de directives et de propositions relatives à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement.
- II. Mise en oeuvre de la résolution 2564 (XXIV) de l'Assemblée Générale sur les mesures spéciales à prendre en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.
- III. Travaux futurs du C.P.D.
- IV. Adoption du rapport au Conseil Economique et Social (ECOSOC)

RESULTATS DES TRAVAUX DU C.P.D.

I. Elaboration de directives et de propositions relatives à la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement.

1. Dans son rapport sur les quatrième (New York) et cinquième (Bangkok) sessions le Comité avait présenté une série de recommandations provisoires relatives à la Deuxième Décennie de Développement (1). Ces recommandations ont été revues lors de la sixième session à la lumière des évolutions

(1) voir rapports de mission de M. Durieux (12727/VIII/B/69-F) et de M. Frisch (7237/VIII/B/69-F)

récentes en la matière (décision du FMI et de la BIRD d'intervenir dans le financement des stocks régulateurs dans le cadre d'accords mondiaux par produits, mise en oeuvre du système des MTS, nouvelle recommandation du CAD sur les conditions de l'aide, etc...) et de renseignements supplémentaires parvenus depuis lors au Comité.

A l'issue de la session de New York un rapport final à l'ECOSOC a été adopté par le Comité. Ce rapport, dont une partie sera publiée par les Nations Unies afin d'attirer l'attention d'un public aussi large que possible sur les problèmes de développement du tiers monde, a été mis au point en élaborant et restructurant la version provisoire. Celle-ci a été complétée par une série de données chiffrées fournies par différents organes des Nations Unies (OIT, OMS, UNESCO, Comité consultatif sur l'application de la science et de la technologie au développement, etc.).

2. Un certain nombre de modifications substantielles ont été introduites dans le rapport final, qui, sans changer les orientations générales de la précédente version, méritent d'être mentionnées :

a) Dans le domaine des objectifs fondamentaux le rapport final :

- souligne d'avantage que le développement ne représente pas simplement une augmentation de la capacité de production, mais surtout la transformation des structures économiques et sociales.

Cette accentuation paraît trouver son explication dans l'attitude critique qu'a adoptée un groupe d'experts de politique et de planification sociale, sous la présidence de Gunnar Myrdal, à l'égard des méthodes de planification employées pour la Décennie, dans un rapport établi récemment pour la Commission pour le Développement Social des Nations Unies;

- introduit la notion d'une accélération du développement au cours de la Décennie : tout en maintenant l'objectif global d'une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6 à 7%, le C.P.D. estime maintenant que le taux d'expansion du produit global devrait s'établir à 6% en moyenne au cours de la première moitié de la Décennie (produit brut par tête : 3,5%) pour s'accélérer ensuite et atteindre des chiffres supérieurs.

Cette accélération du produit brut exige un essor partiel dans l'expansion du secteur non-agricole et des recettes d'exportation. Le taux de croissance de la production agricole (4% l'an en moyenne) et la croissance démographique (2,5% l'an en moyenne) sont considérés comme constants.

Le degré d'accélération à réaliser au cours de la deuxième moitié des années 70 devrait, donc être fixé à la lumière d'un examen global des progrès accomplis pendant les premières années, examen auquel il conviendrait de procéder avant le milieu de la Décennie ;

- précise l'objectif établi pour l'épargne intérieure : au lieu d'un taux d'épargne final situé entre 15% et 20%, le Comité préconise maintenant que les pays en voie de développement devraient s'efforcer d'atteindre d'ici à la fin de la Décennie, un taux de 20%!

Etant donné qu'il estime en même temps que le taux actuel semble être de l'ordre de 15% en moyenne, ce relèvement du taux final supposerait, - pour les cinq premières années et sur la base d'une expansion de 6% du produit brut - un taux d'épargne marginal de 24,9% et pour la deuxième moitié de la Décennie - sur la base d'une croissance globale de 7% - un taux marginal de 26,2%.

- b) En ce qui concerne les mesures à prendre sur le plan national, l'importance de la création d'un nombre suffisant d'emplois a été souligné.

Toutes les politiques d'un état doivent être soumises à un examen critique, tant sous l'aspect de la croissance que sous celui de l'emploi. Une stratégie en faveur de l'emploi doit comporter notamment les éléments suivants : augmentation des investissements; application de formules de production faisant davantage appel à la main d'oeuvre; utilisation de toutes les possibilités d'emploi dans le milieu rural; exploitation au maximum des possibilités s'offrant pour entreprendre des travaux d'utilité publique, en améliorant ainsi, en même temps, l'infrastructure et le logement, la politique de formation professionnelle et politique de revenu appropriées.

- c) Dans le domaine des moyens et mesures de caractère international on note notamment que :

- le rôle primordial de la coopération économique régionale est mis en relief plus clairement : le renforcement de la coopération régionale entre pays en voie de développement est indispensable pour accélérer le rythme de leur développement économique et social, tant sous l'aspect des dimensions des marchés que pour surmonter les obstacles au développement inhérent aux conditions du commerce avec les régions développées du monde. De plus, comme les pays en voie de développement présentent des caractéristiques substantiellement similaires, la coopération technique entre eux devrait s'avérer particulièrement efficace;
- les obligations des pays à économie planifiée, ont été quelque peu précisées dans le texte final : ils devraient annoncer dans la Déclaration générale ou dans leurs Déclarations unilatérales les mesures concrètes qu'ils comptent prendre et appliquer : ces mesures et les objectifs correspondants devraient être autant que possible quantifiés.

Toutefois le Comité n'a pas pu se décider à fixer lui-même des objectifs quantitatifs pour ce groupe de pays en matière d'aide financière et technique - tout ce qu'on leur demande c'est de faire un effort comparable à celui que l'on sollicite des pays industrialisés occidentaux;

- le Comité accorde une grande urgence à une meilleure coordination de l'assistance technique bilatérale et multilatérale. A ce propos il estime souhaitable de renforcer le rôle des représentants résidents des Nations Unies en vue de coordonner les différents programmes d'assistance technique, d'instituer des consultations régulières entre organismes bilatéraux et multilatéraux et de renforcer l'aspect régional dans les activités de coopération technique;
- le Comité a réaffirmé, à la lumière des décisions récemment prises en la matière, la recommandation de verser chaque année une partie des DIS, ou une contribution en monnaies nationales proportionnelle aux DIS alloués, à l'Association Internationale pour le Développement et aux banques régionales de développement;
- enfin, l'idée d'une "contribution mondiale de solidarité" a été examinée sur proposition de M. Ripert (France). Cette contribution devrait associer plus étroitement le grand public à la notion de solidarité de toute l'humanité pour le développement. Elle serait assise, dans tous les pays du monde et en raison de 0,5% du prix d'achat, sur la consommation d'un nombre limité de biens, représentant un standard de vie relativement élevé (automobiles, avions et bateaux de plaisance, postes de télévision, réfrigérateurs, etc...); le produit de cette contribution serait utilisé pour financer le développement international, tout en laissant aux gouvernements le droit d'affectations particulières.

La majorité des membres du Comité a appuyé cette proposition, à l'exception toutefois des membres du Comité ressortissants des pays socialistes, qui s'opposent à l'idée d'une taxe frappant la consommation. D'après M. Pajestka (Pologne) qui a été soutenu par M. Efimov (URSS) on devrait plutôt taxer les bénéfices des grandes entreprises multinationales.

Le compromis finalement accepté comportait trois volets :

- introduction d'une contribution spéciale frappant les entreprises multinationales opérant dans les pays en voie de développement
- introduction d'une taxe sur la consommation de certains produits
- campagne auprès des sociétés, des organismes publics et des particuliers pour qu'ils apportent d'importantes contributions.

3. Compte tenu de ces modifications, les grandes lignes de la stratégie pour la Deuxième Décennie, élaborée par le C.P.D., peuvent être résumées de la façon suivante :

a) Dans l'intérêt de tous les pays du monde, les pays en voie de développement devraient réaliser au cours des années 70, un progrès plus rapide qu'auparavant. Dans leur ensemble le taux de croissance annuel moyen devrait s'établir pendant la première moitié de la Décennie à 6% pour le produit brut global et à 3,5% pour le produit brut par tête, et

s'accélérer ensuite. Les taux d'expansion annuels pour les facteurs déterminant ces chiffres globaux ont été fixés à : 2,5% pour la population, 4% pour la production agricole (sur toute la Décennie), 8% pour le secteur non-agricole et 7% pour les recettes d'exportation (pendant la première moitié de la Décennie et devant s'accélérer ensuite). Ces objectifs quantitatifs sont assortis d'objectifs qualitatifs visant la transformation des structures économiques et sociales : meilleure répartition des revenus et de la fortune, création d'un nombre suffisant d'emplois et amélioration de la situation dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'habitat.

b) La réalisation de ces objectifs demande un effort conjoint des pays en voie de développement et des pays industrialisés, tant à économie de marché qu'à économie planifiée. Il va de soi que le rôle primordial dans ce processus de développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes, les efforts des pays développés, si importants qu'ils soient, ne pouvant jouer qu'un rôle complémentaire.

c) Les mesures à utiliser sur le plan national devraient notamment porter sur : la création d'un climat propice à un progrès rapide par une réforme des structures et des attitudes traditionnelles; des efforts énergiques pour mobiliser les ressources financières intérieures (lutte contre une demande interne excessive, réforme de la politique fiscale, etc.); une politique agricole appropriée (réforme du régime foncier, amélioration du système de crédit agricole, création de coopératives, etc.); une politique d'industrialisation tirant le maximum de profit des avantages comparatifs du pays; une politique d'exportation entraînant une augmentation progressive des recettes extérieures de biens et services (maintien d'un taux de change réaliste, octroi d'une assistance aux exportateurs pour l'exploration de marchés extérieurs, création de conditions propices à attirer les touristes, etc.)

d) Les efforts des pays en voie de développement sur le plan national devraient être secondés et complétés par une série de mesures de la part des pays économiquement avancés.

da) En ce qui concerne les pays à économie de marché il serait demandé notamment :

- en matière commerciale: de limiter, au moins, la production de denrées agricoles non compétitives; de mettre en oeuvre d'ici 1970 les préférences généralisées; de diminuer progressivement, au cours de la première moitié de la Décennie, les obstacles établissant une discrimination au détriment des exportations d'articles manufacturés des pays en voie de développement; d'adapter leurs structures de production aux exigences d'une meilleure division internationale du travail et de multiplier les accords mondiaux par produits;
- dans le domaine de la coopération financière et technique : de mettre à la disposition des pays en voie de développement d'ici 1972 des ressources financières annuelles correspondant à 1% du PNB aux prix du marché en termes de versements nets, dont 0,75% du PNB sous forme de flux publics; d'améliorer progressivement les conditions de l'aide (dès maintenant 70% au moins des transferts publics doivent être octroyés sous forme de dons ou de prêts comportant un élément de faveur équivalent, à partir de 1975 la quote-part des dons doit s'établir à 80%; les prêts publics bilatéraux devraient être à long terme et à faible taux d'intérêt et comporter des délais de grâce généreusement calculés; une proportion aussi élevée que possible des apports publics devrait être accordée en monnaie convertible et sans conditions de liaison).

db) Les efforts que sont appelés à développer les pays à économie planifiée paraissent beaucoup moins importants et sont formulés tout au moins d'une façon beaucoup plus vague: dans le domaine du commerce ils devraient, comme les pays développés occidentaux, faire en sorte que leurs importations en provenance des pays en voie de développement connaissent une expansion au moins égale au minimum permettant à ces derniers pays d'accroître suffisamment leurs recettes d'exportation pour pouvoir augmenter chaque année leur capacité d'importation du pourcentage annuel nécessaire, c'est-à-dire, au moins 7% pendant la

première moitié et plus encore pendant la deuxième moitié de la Décennie. En matière de coopération financière et technique, le Comité n'est pas parvenu à fixer un objectif chiffré. Toutefois il a insisté sur le fait que ces pays disposent d'une plus grande latitude que les pays à économie de marché pour décider de la mobilisation et de l'affectation de leurs ressources en vue de la réalisation d'objectifs acceptés. Tout en reconnaissant que, compte tenu de leurs structures, ces économies sont plutôt à même de fournir une contribution plus importante sur le plan du commerce que sur celui de la coopération financière, le Comité estime que les pays à économie planifiée devraient de toute manière fournir des efforts comparables à ceux que l'on demande aux pays industrialisés à économie de marché.

e) La Deuxième Décennie devrait être lancée par une Déclaration générale à adopter par l'Assemblée Générale à sa 25e session en automne 1970 qui proclamerait les objectifs de la Décennie et énoncerait les engagements que les pays développés comme les pays en voie de développement accepteraient de prendre en vue d'atteindre ces objectifs. Etant donné que la plupart de ces engagements ne peuvent être formulés qu'en termes généraux, chaque pays compléterait, lors de la même session, la Déclaration générale par une Déclaration unilatérale dans laquelle il définirait plus précisément ce qu'il s'engage à faire.

f) Enfin, le Comité suggère que les progrès réalisés au cours de la Décennie vers les objectifs fixés soient soumis à des évaluations régulières. Ces évaluations devraient porter particulièrement sur la mesure dans laquelle les plans et politiques sont mis en exécution, les objectifs atteints et les engagements remplis. Elles devraient être effectuées tant sur le plan national, (par les gouvernements) que sur les plans régional et mondial (par les institutions internationales telles que les Commissions économiques régionales des Nations Unies, le Groupe de la BIRD, le FMI et par un groupe d'experts indépendants nommé par le Secrétaire Général des Nations Unies).

II. Mise en oeuvre de la résolution 2564(XXIV) de l'Assemblée Générale sur les mesures spéciales à prendre en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

Comme suite à la résolution de l'Assemblée Générale, dans laquelle celle-ci a affirmé "qu'il fallait réduire les difficultés que rencontrent les pays en voie de développement les moins avancés afin de leur permettre de retirer tous les avantages possibles de la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement", le C.P.D. a constitué un groupe de travail qui se compose de MM. Corea (Ceylan), Lacarte (Uruguay), Mensah (Ghana), Vergner (Tchécoslovaquie) et, en tant que Président du Groupe, M. Ripert (France). Sa tâche est de procéder à un examen des problèmes spéciaux qui se posent aux pays en voie de développement les moins avancés et de proposer des mesures à appliquer dans le cadre de la Décennie, en vue de résoudre ces problèmes.

Le groupe de travail a tenu une première réunion préparatoire à New York et a suggéré que ses prochaines réunions aient lieu à Genève du 23 au 27 mars 1970. En vue de ces réunions le Comité a demandé au Centre de la Planification, des Projections et des Politiques relatives au Développement des Nations Unies de prendre contact avec les organisations pertinentes pour qu'elles soumettent au Centre un bref exposé donnant le schéma général des mesures spéciales qu'il conviendrait de prendre dans les différents domaines de leur compétence, en faveur de ces pays.

Il convient de noter que le Président du Groupe, M. Ripert, et le Secrétariat du C.P.D. se sont adressés au chargé de mission pour lui demander de provoquer une contribution dans ce sens de la part de la CEE et d'assurer qu'un représentant de la Commission participe à la session de Genève. Le chargé de mission a fait part du grand intérêt que la Commission apporte à ce sujet, étant donné que nos Associés comptent parmi les moins avancés de tous les pays en voie de développement et il s'est engagé de rapporter à ses autorités le désir exprimé par ses interlocuteurs.

III. Travaux futurs du C.P.D.

Les travaux consacrés à l'élaboration de directives et de propositions relatives à la Deuxième Décennie étant terminés, le C.P.D. a l'intention d'aborder les problèmes que soulèvent la planification à long terme et l'exécution des plans ainsi que la question des dispositions à prendre pour évaluer les progrès réalisés au cours de la Décennie; A ce dernier propos un deuxième groupe de travail composé de MM. Tinbergen, Oureschi, Fajestka, Salgado et Deif a été constitué et se réunira au mois d'août à Genève pour discuter des problèmes analytiques et statistiques du processus d'évaluation; les observateurs seront invités à participer à cette session.

La septième réunion plénière du Comité est prévue pour le printemps 1971 à Genève.

CONCLUSIONS

1. Bien que les débats au sein du Comité aient été très animés, le rôle des observateurs a été assez restreint, au moins pendant la deuxième semaine : le Président leur a même parfois refusé la parole, faisant valoir la pression du temps. Le chargé de mission n'est donc intervenu qu'une seule fois.

2. Comme on avait pu le constater déjà lors des précédentes rencontres du C.P.D., la session de New York, a été marquée par une confrontation quasi-permanente du "souhaitable" et du "possible". Il serait faux de dire que les réalistes l'aient emporté dans ce conflit. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui est l'objectif de croissance de 6 à 7% retenu pour la Décennie, pour le maintien duquel le Président a lutté vigoureusement malgré les doutes exprimés non seulement au sein du Comité Préparatoire, mais aussi par d'autres membres du C.P.D. Il en est de même pour l'objectif sur le volume de l'aide publique, pour lequel une date de réalisation postérieure à 1972 aurait été, d'après quelques membres du Comité, beaucoup plus réaliste. Les arguments avancés par le Président dans ce

contexte ont fait apparaître très clairement que, pour lui, le critère pertinent n'est pas ce qui sera réalisable (bien qu'il ne paraisse pas douter que ces objectifs puissent être atteints), mais ce qui sera nécessaire pour pouvoir mener la "guerre à la misère" et éviter ainsi une source de conflits internationaux futurs.

3. Une autre faiblesse du Comité s'est manifestée par l'impossibilité d'équilibrer les contributions sollicitées des pays à économie de marché et celles demandées aux pays socialistes. En effet, le refus des membres socialistes du C.P.D. d'accepter un objectif chiffré relatif au volume de l'aide financière et le principe de l'unanimité ont conduit à un déséquilibre apparent entre les obligations des uns et des autres : en matière d'échanges on ne demande pas plus aux pays socialistes que l'on ne demande aux pays occidentaux, et en matière financière les pays socialistes ne doivent faire que "des efforts comparables à ceux que l'on demande aux pays industrialisés à économie de marché". Pour ces derniers, par contre, on fixe un objectif chiffré, bien défini et assorti d'une date de réalisation. Les arguments avancés pour justifier ce résultat (le fait que certains pays socialistes soient eux-mêmes des pays en voie de développement et qu'ils bénéficient de transferts de ressources importants en provenance des autres, que les transferts des pays socialistes ne contiennent pas des flux privés, etc...) ne paraissent pas convaincants et ne justifient surtout pas que le Comité se soit abstenu de fixer, au moins, un objectif dans le domaine des apports financiers publics.

4. La création d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes des pays en voie de développement les moins avancés peut être considéré, du point de vue de la CEE, comme le résultat le plus important de la sixième session du C.P.D. Il est certain que la CEE, ayant dans l'Association des partenaires dont la majorité compte indubitablement parmi les pays les plus défavorisés, a tout intérêt à participer de façon active aux travaux de ce groupe. Ceci non seulement parce qu'elle peut apporter, en tirant de son expérience de dix ans d'Association, une contribution fructueuse à la solution de ces problèmes, mais également parce qu'une

participation de la CEE nous offrira la possibilité de justifier, une fois de plus, au sein d'un organe international, l'Association entre la CEE et les EAMA.

Le chargé de mission est donc de l'avis que la Commission devrait soumettre au Comité un document de travail relatif aux problèmes spécifiques des pays en voie de développement les moins avancés, et qu'elle devrait également être représentée par un fonctionnaire aux réunions du groupe de travail et du Comité consacrées à ce sujet.

G. Buchbinder